



N° 25.17

**Attribution du marché
d'acquisition de composteurs
bois individuels n° 25.03**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le bureau dûment convoqué le 23/04/2025
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et les délibérations 20.28 et 25.10
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 30 avril 2025
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

Pouvoir : 0

Excusé : Monsieur MARMONIER Pierre

PRESENTS :

Monsieur CASTAING Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur FAYET Michel
Monsieur FIORINI Patrick
Monsieur ROSET Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour l'acquisition de composteurs bois individuels avec pour date et heures limites de réception des offres le 08 avril 2025 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 30 avril 2025 à 16 h 00.

La commission a attribué le marché à la société EMERAUDE pour un montant annuel estimatif de 34 340.00 € HT, soit 41 208.00 € TTC.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **ATTRIBUE** ce marché à la société EMERAUDE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 30 avril 2025

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 30 avril 2025

Michel FAYET,
Président

